

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maîtres de conférences Question écrite n° 32577

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des enseignants du second degré en poste dans l'enseignement supérieur. En matière de rémunération, ces derniers se demandent pourquoi un poste budgétaire sur lequel est nommé un enseignant du second degré en poste dans l'enseignement supérieur à l'université n'est pas automatiquement transformé en poste budgétaire de maître de conférences lorsque l'enseignant du second degré est qualifié aux fonctions de maître de conférences. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin de garantir aux enseignants du second degré un traitement équitable dans l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur: M. Jacques Domergue

Circonscription: Hérault (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 32577

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 604